



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PARIS, le 20 janvier 2025

NÉGOCIATIONS COMMERCIALES : FACE AUX DEMANDES DE BAISSES SYSTÉMATIQUES, PACT'ALIM APPELLE À PRÉSERVER LA COMPÉTITIVITÉ DES PME & ETI DE L'ALIMENTATION

Alors que les négociations commerciales entre fournisseurs et distributeurs se poursuivent, Pact'Alim, porte-parole des PME et ETI de l'alimentation, exprime à nouveau ses vives préoccupations quant aux pratiques des enseignes de la grande distribution.

Un sondage réalisé par Pact'Alim auprès de ses adhérents révèle que 75 % des entreprises ont adressé aux distributeurs des demandes de hausses tarifaires, autour de +3 % en moyenne. À l'inverse, elles reçoivent de manière systématique d'importantes demandes de baisse de la part des distributeurs : entre -2 et -5% en moyenne, et jusqu'à -7,5%. Cette pression à la baisse est complètement décorrélée de la réalité économique de l'industrie alimentaire et de l'évolution de ses coûts de production.

Il est particulièrement préoccupant de constater que près de 80 % des entreprises indiquent que les coûts des matières premières agricoles ne sont pas pris en compte par les distributeurs dans les discussions, et 73 % estiment que cette prise en compte s'est même dégradée par rapport à l'année précédente.

Jérôme Foucault, Président de Pact'Alim, déclare : « *Dans un contexte de crises mondialisées et de fragilisation de notre filière alimentaire, il est impératif de maintenir un outil industriel compétitif, capable de transformer et de conserver les produits issus de l'agriculture et de la pêche. Il en va de notre sécurité. Plus que jamais, il faut garantir une rémunération équitable pour tous les acteurs de la filière. C'est pourquoi les ETI et PME de l'alimentation appellent à un strict respect de la loi Egalim et au renforcement des indicateurs de production et de marché, qui doivent servir de référence tout au long de la chaîne, de l'amont à l'aval.* ».

Face à ces constats, et à l'occasion de la réunion du « Comité de suivi des relations commerciales » qui s'est tenue ce jour au ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, Pact'Alim a appelé à :

- Une stricte application des lois Egalim, garantissant une répartition équitable de la valeur entre producteurs, transformateurs et distributeurs.
- Un renforcement des contrôles et des sanctions par les autorités compétentes pour lutter contre les pratiques commerciales abusives.
- Une reconnaissance effective des coûts réels supportés par les PME et ETI de l'agroalimentaire, incluant les matières premières agricoles et industrielles, l'énergie, les emballages, les transports, les services et les salaires.

Alors que les agriculteurs continuent à se mobiliser et que l'industrie française traverse d'importantes difficultés, il est plus que jamais vital de préserver le tissu de PME et ETI de l'alimentation, qui sont le premier débouché, dans les territoires français, des matières premières agricoles, de la pêche et de l'aquaculture françaises.

Pact'Alim souligne également l'importance de placer la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et les coûts des transitions alimentaires et environnementales au cœur des discussions entre fournisseurs et distributeurs. Ces enjeux majeurs sont absents des négociations, alors qu'ils sont essentiels pour permettre aux PME et ETI d'investir dans la modernisation de leurs outils industriels, la décarbonation et la digitalisation.

À propos de Pact'Alim :

Pact'Alim porte la voix des PME & ETI françaises de l'alimentation.

Les plus de 3 000 PME et ETI représentent 57% du chiffre d'affaires (112 milliards) et 64% de l'emploi (286 000 salariés) de l'industrie alimentaire. Au cœur de l'alimentation quotidienne des Français et premier débouché de l'agriculture et de la pêche, ces entreprises jouent un rôle essentiel dans la souveraineté alimentaire et sont les fers de lance des transitions alimentaires et écologiques

www.pactalim.fr



Arnault, Sandra & l'équipe ADOCOM - Service de Presse de Pact'Alim

vous remercient de votre attention.

Tél : 01.48.05.19.00. – Courriel : adocom@adocom.fr